

## SUBVENTIONS « PROJETS DE RECHERCHE » CONCOURS 2024-2025 – LIGNES DIRECTRICES –

### OBJECTIFS

**Les objectifs des subventions « Projets de recherche » sont de :**

- Permettre aux médecins d'étudier une hypothèse novatrice et prometteuse afin d'améliorer les soins, l'accessibilité, la qualité et/ou la sécurité tout en favorisant l'approche de recherche collaborative (ARC).
- Donner l'occasion aux cliniciens de développer un programme de recherche à court et moyen terme., afin d'accroître la recherche au sein de leurs départements respectifs.

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

**Toute demande de subvention « Projets de recherche » déposée doit :**

- Répondre aux objectifs du programme.
- Être soumise par un médecin membre de l'AMUM en tant que chercheur principal désigné<sup>1</sup>. Un médecin non-membre de l'AMUM, un professionnel de la santé et un chercheur peuvent faire partie de l'équipe de recherche à titre de co-chercheurs principaux, co-chercheurs et /ou collaborateurs et/ou utilisateur de connaissances.
- Inclure comme membre de l'équipe un ou des utilisateurs de connaissances/partenaires (patient, aidant naturel, médecin, professionnel de la santé, gestionnaire, administrateur, etc.)\*

**Le chercheur principal qui dépose une demande de subvention « Projets de recherche\*\* » :**

- Ne doit pas détenir une subvention du concours régulier IFPOC Innovation ou Fonds Montfort « Projets de recherche » de l'AMUM en tant que chercheur principal désigné au moment de l'application de la demande complète. Les subventions AMUM départementales ou du concours spécial COVID-19 en 2020 n'ont pas d'impact sur l'éligibilité pour ce concours.
- Doit avoir répondu à toutes les exigences de toute subvention de l'AMUM en cours ou complétée.

\*Il est fortement recommandé d'utiliser la ressource de jumelage avec des patients-partenaires de l'initiative francophone COFFRE (Communautés Ontariennes Francophones Facilitant la Recherche Équitable). COFFRE est une initiative de recherche de l'Unité Soutien SPOR Ontario (USSO), qui fournit une expertise sur le domaine de la francophonie. Vous pouvez accéder au formulaire de jumelage au lien suivant : <https://savoirmontfort.ca/formulaire-du-chercheur-jumelage-pour-patient-partenaire/>

**\*\* Les projets qui se déroulent à l'Hôpital Montfort seront priorisés lors de l'évaluation par les membres du comité d'évaluation mixte (ISM-AMUM). À la suite de l'octroi, le transfert des fonds à l'externe dans une autre institution ne sera pas permis.**

### CONDITIONS DE FINANCEMENT

| DATES IMPORTANTES  | 2024-2025  |
|--|------------|
| Date limite d'envoi de questions générales                     | 2024-09-15 |
| Partage des réponses aux questions reçues                      | 2024-09-30 |
| Date limite pour demande d'appui individuel - <i>optionnel</i> | 2024-09-06 |
| <b>Demande d'accès au fonds de soutien</b>                     | 2024-08-30 |

<sup>1</sup> Le chercheur principal désigné doit être membre de l'Institut du Savoir Montfort (ISM) ou s'engager à le devenir - <https://www.savoirmontfort.ca/recherche/joindre-ism/>

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>Demande complète</b>  | <b>2024-11-01 à 16h</b> |
| Avis de décision de l'AMUM sur recommandation du <i>Comité d'évaluation mixte</i> (ISM-AMUM)   | 2024-12-06              |
| Soumission des demandes à IFPOC (Fonds Innovation)   | 2025-01-09              |
| Début du financement (Fonds Montfort & Innovation)   | 2025-04-01              |
| <b>FONDS DISPONIBLES<sup>2,3</sup></b>   |                         |
| <b>Fonds Innovation – 557 380,97\$ disponible</b>  |                         |
| Projets de recherche grande envergure (versement sur 1 an)   | Jusqu'à<br>100 000 \$   |
| <b>Fonds Montfort – 100 000.00\$ disponible</b>  |                         |
| Projets pilotes (versement sur 1 an)   | Jusqu'à<br>50 000 \$    |
| <b>Fonds de Soutien</b>  | 83 000 \$               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à la rédaction de la demande pour les équipes qui ont l'intention de soumettre.</li> <li>- Le montant sera déterminé en fonction du nombre de demande reçue</li> </ul> |                         |

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

### OFFRES DE SERVICE DU BUREAU DE LA RECHERCHE.

**QUESTIONS GÉNÉRALES.** Toutes questions concernant la soumission de la demande de subvention doivent être acheminées au bureau de la recherche avant la date limite établie. Les réponses à toutes les questions reçues seront partagées à tous dans un délai de 2 semaines. Les questions seront toujours acceptées après cette date ; cependant, les réponses ne pourront être partagées à tous. Les questions peuvent être envoyées au bureau de la recherche ([ism-recherche@montfort.on.ca](mailto:ism-recherche@montfort.on.ca)). Les équipes ayant avisé si elles comptent soumettre une demande de subvention en écrivant au bureau de la recherche ([ism-recherche@montfort.on.ca](mailto:ism-recherche@montfort.on.ca)), pourront recevoir les réponses aux questions.

**DEMANDE D'APPUI INDIVIDUEL.** Les équipes peuvent communiquer avec le bureau de la recherche ([ism-recherche@montfort.on.ca](mailto:ism-recherche@montfort.on.ca)) pour obtenir l'appui d'un associé de recherche pour la facilitation de la préparation de leur demande complète. **Il est fortement recommandé d'obtenir un avis du bureau de la recherche afin de bien cerner les attentes du concours et la formulation de la demande et budget.**

**DEMANDE D'ACCÈS AU FONDS DE SOUTIEN.** Les équipes peuvent communiquer avec le bureau de la recherche ([ism-recherche@montfort.on.ca](mailto:ism-recherche@montfort.on.ca)) pour obtenir un fonds de soutien permettant de protéger du temps pour les cliniciens-chercheurs, d'embaucher un assistant de recherche pour appuyer l'équipe dans l'élaboration de la demande et de demander des services biostatistiques. Ce fond est limité et la somme disponible est en fonction des demandes reçues.

### DEMANDE COMPLÈTE.

La demande complète peut être rédigée en français\* ou en anglais et doit inclure :

- Le formulaire de demande (P1) dûment rempli (format Word\*\*).
- Le formulaire de budget (P2) dûment rempli (format Excel).
- Le curriculum vitae du chercheur principal nommé, des co-chercheurs principaux et des co-chercheurs (aucun format exigé) (tous assemblés en format PDF).

<sup>2</sup> Les fonds des subventions « Projets de recherche » seront administrés par l'Institut du Savoir Montfort (ISM) ; les politiques et procédures de cet établissement – dont celles régissant les ressources humaines – prévalent.

<sup>3</sup> La catégorie de financement sera déterminée selon le budget soumis.

**\* Les équipes recevant une subvention des fonds Innovation seront responsables de traduire leur demande étant donné que seules les demandes en anglais sont acceptées.**

**\*\* Le format et la mise en page (Times New Roman 12 points, marges 2 cm) des formulaires ne doivent pas être modifiés.**

## **BUDGET.**

Pour assurer une utilisation efficace et équitable des fonds disponibles, tout en soutenant la diversité et la richesse des recherches menées à Montfort, il est crucial de formuler un budget qui reflète précisément les besoins, les ambitions et l'ampleur du projet. Voici quelques considérations à titre d'exemples :

### Fond Innovation

- Les projets de **grande envergure** nécessitent des budgets plus substantiels (ordre de 100 000 \$) en raison de leur complexité, l'ampleur de leurs activités et de leur impact potentiel. Ces projets pourraient inclure certaines de ces caractéristiques :
  - o Une équipe interdépartementale ou un projet mené en collaboration entre ou affectant plusieurs départements de Montfort ;
  - o Un projet multi site ayant Montfort comme site principal;
  - o Un projet soutenu par des données préliminaires issues de projets antérieurs ;
  - o Un projet susceptible de conduire à des changements de pratique ;
  - o Un projet avec un potentiel d'impact majeur pour Montfort;
  - o Un projet visant à soumettre une demande de financement externe (p.ex. Faculté de médecine, Trois Conseils (IRSC, CRSH, CRSNG), Santé Canada, et autres).
- Les projets de **moyenne envergure** ont des besoins budgétaires modérés (ordre de 50 000 \$ - 75 000 \$), reflétant leur portée plus restreinte mais néanmoins significative. Ils comprennent :
  - o Une équipe intra-départementale ou un projet réalisé au sein d'un seul département à Montfort ;
  - o Un projet pouvant avoir un impact sur un service offert à Montfort ;
  - o L'exploration d'une idée novatrice avec un potentiel de changement de pratique et/ou un projet soutenu par des données d'une étude pilote

### Fond Montfort

- Les **projets pilotes**, en quête de données préliminaires pour explorer des idées ou initier des études pilotes, nécessitent des budgets plus modestes (ordre de 25 000 \$ à 50 000 \$). Ces projets sont essentiels pour établir des bases solides pour de futures recherches plus étendues.

---

## **SOUSSION**

---

Les demandes doivent être envoyées par courriel au plus tard à la date indiquée à la section « Conditions de financement » à l'adresse suivante : [ism-recherche@montfort.on.ca](mailto:ism-recherche@montfort.on.ca)

La date et l'heure de réception de la demande complète dans la boîte de réception font foi de la date et l'heure de soumission.

**Les demandes incomplètes et/ou qui ne respectent pas les lignes directrices seront rejetées.**

## DÉPENSES ADMISSIBLES

### **Fonds Innovation**

Consultez le *Framework and Guidelines Year XVII* de *Innovation Fund Provincial Oversight Committee* (IFPOC) disponible le 18 juin 2024. <https://ifpoc.org/>

### **Fonds Montfort**

Les dépenses admissibles sont:

- Compensation financière (au taux approuvé par l'AMUM – 150\$/h) pour le temps dédié à la recherche pour les médecins membres de l'AMUM si justifiée et si non déjà compensée par toute autre source de financement ou de rémunération.
- Salaire pour le personnel de recherche<sup>4</sup>. Consultez le bureau de la recherche de l'ISM pour connaître les taux horaires et le pourcentage des déductions en vigueur.
- Frais pour services professionnels.
- Compensation financière au service de l'Hôpital Montfort (recouvrement de salaire) pour le personnel travaillant sur un projet de recherche (autorisation du gestionnaire/ supérieur requis).
- Fournitures et matériaux essentiels à la recherche.
- Indemnités versées aux participants de recherche, comme les modestes primes à la participation, si elles sont acceptables au niveau de l'éthique.
- Frais de déplacement pour la collecte de données liées à la recherche et autres frais directs liés à la recherche.
- Frais de déplacement pour la dissémination des résultats de recherche et les frais liés à la participation (inscription) à des conférences à concurrence de 10% du budget alloué.

## DÉPENSES INADMISSIBLES

### **Fonds Innovation**

Consultez le *Framework and Guidelines Year XVII* de *Innovation Fund Provincial Oversight Committee* (IFPOC). <https://ifpoc.org/>

### **Fonds Montfort**

Les dépenses inadmissibles sont :

Achat d'équipements incluant les ordinateurs, les logiciels et les périphériques s'ils sont disponibles au sein des organisations.

## PROCESSUS D'ÉVALUATION

### **DEMANDE COMPLÈTE.**

**ÉVALUATION INTERNE.** Évaluation interne par le bureau de la recherche avec soutien d'experts examinant la faisabilité des demandes de subvention ainsi que les propositions de budget. Ceci afin d'assurer que le projet pourrait bien être entrepris au sein de l'Hôpital Montfort. Seuls les projets qui passeront cette évaluation seront présentés au *Comité d'évaluation mixte*. Les critères généraux de cette évaluation se basent sur l'équipe de recherche, la faisabilité (objectifs, calendrier et budget) et l'impact du projet.

---

<sup>4</sup> Le taux horaire est fixé par les ressources humaines de l'Hôpital Montfort et le budget pour embaucher un personnel de recherche doit tenir compte des charges sociales, bénéfiques et cotisations de l'employeur qui sont en vigueur.

**ÉVALUATION EXTERNE.** Les demandes complètes qui passent l'évaluation interne sont évaluées par un *Comité d'évaluation mixte* regroupant des représentants de l'AMUM, du comité scientifique de l'ISM et des utilisateurs de connaissances qui fera une recommandation à l'AMUM. Une note minimale de 70 % est requise pour être admissible à recevoir le financement. Les projets du Fonds Innovation sont de plus sujets à l'approbation de *Innovation Fund Provincial Oversight Committee* (IFPOC) avant que tout octroi soit confirmé. Une révision à la baisse ou hausse de tous les budgets est possible. Les équipes seront informées du budget approuvé.

**POUR TOUTE QUESTION, COMMUNIQUEZ AVEC :**

**Véronique Filion**

Assistante de recherche

Institut du Savoir Montfort (ISM)

Téléphone : via TEAMS ou courriel

Courriel : [ism-recherche@montfort.on.ca](mailto:ism-recherche@montfort.on.ca)